ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil et Receveur des Propriétés de la

Crescent Ice Company

I. Les lots de terre et machines, etc., constituant l'usine connue comme la fabrique de la rue Victoire, dans l'îlet borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

II. L'Usine Principale et les écuries, etc., de ladite Compagnie, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, Poeyfarré et Annonciation, avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes ouverts, etc.

III. L'Usine etc., de ladite compagnie, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation.

DANS L'AFFAIRE DE LA

American Trust Company et Al.

VS

The Crescent Ice Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, division B—No 99,353 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi en vertu d'un ordre de vente daté du 2 mars 1912 à moi adressé comme receveur de ladite Crescent Ice Company par ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Sept lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation désignés comme lots Quatorze, Quinze, Seize, Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt de l'îlet No 106 sur un devis dressé par S. G. Del Isle, voyer, sous la date du 3 novembre 1891 annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 14me jour d'avril 1892 d'après lequel dit plan les dits lots sont contigus et mesurant comme suit à savoir: Les dits lots Nos 14 à 19 inclusivement mesurant chacun trente deux pieds et cinq lignes (32' 0" 5") de face à la rue Tchoupitoulas, trente et un pieds, trois pouces (31' 3") dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir: Le lot No 14 ayant cent trente-sept pieds cinq pouces et six lignes (137' 5" 6") de profondeur sur le côté le plus près de la rue Foucher le divisant du lot No 13, et cent trente pieds quatre pouces et une ligne (130' 4" 1") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 15, ledit lot No 15 ayant cent trente pieds quatre pouces et une ligne (130' 4" 1") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 14, et cent vingt-trois pieds deux pouces et trois lignes (123' 2" 3") de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 16, ledit lot No 16 ayant cent vingt-trois pieds deux pouces trois lignes (123' 2" 3") de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 15, et cent seize pieds six lignes (116' 0" 6") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 17, ledit lot No 17 ayant cent trente huit pieds huit pouces deux lignes (138' 8" 2") en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 16, et cent trente-et-un pieds six pouces quatre lignes (131' 6" 4") en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, ledit lot No 18 ayant cent trente et un pieds six pouces et quatre lignes (131' 6" 4") de profondeur sur le lot le divisant du lot No 17, et cent vingt quatre pieds quatre pouces et sept lignes (124' 4" 7") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19, ledit lot No 19 ayant cent vingt quatre pieds quatre pouces et sept lignes (124' 4" 7") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, et cent dix sept pieds trois pouces et une ligne (117' 3" 1") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 20 et ledit lot No 20 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Antonine et mesurant trente deux pieds six lignes (32' 6") de face à la rue Tchoupitoulas, trente-et-un pieds trois pouces (31' 3") en largeur dans le fond, sur cent dix-sept pieds trois pouces une ligne 117' 3" 1" en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19, et cent dix pieds un pouce quatre lignes 110' 1" 4" en profondeur et façade à la rue Antonine.

Ensemble avec toutes et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machineries, appareils, outils et propriété réelle et personnelle et divers, situés dessus ou de quelque façon en rapport, avec n'importe laquelle des propriétés ci-dessus décrites ou usité en rapport avec le commerce sur n'importe desquels dites propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus sous le writ de saisie et vente et mises mains comme Receveur de la Compagnie défenderesse.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et Receveur de la Compagnie défenderesse dans l'affaire ci-dessus
McCloskey & Benedict, avocats.
3 mars—3 5 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District

James P. Butler Jr, agent vs Atlas Feed Products Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,679—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, Clara et Willow, désigné comme lot No dix-neuf d'après plan dressé par Hedlin et Schlarbaum, voyers, en date du 27 mai 1854, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, d'après plan No 193, ledit lot mesure vingt huit pieds de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Roger Mesnier, avocat de la demanderesse.
22 mars—22 29—avril 4 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 2809 et 2811 rue Gravier, entre les rues White et Dupré.

Dixie Homestead Association vs Mme (Veuve) Emma L. Edmonson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,835—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, prérogatives et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No trois dans l'îlet No 613, borné par les rues Gravier, Dupré, White et Avenue Tulane, sur un plan ou croquis annexé à un inventaire pris par A. G. Labice, notaire, le 7 janvier 1895, de la succession de François Lacroix, d'après lequel croquis ledit lot No trois mesure vingt huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Geo Montgomery, avocat pour la demanderesse.
22 mars—22 29—avril 4 12 19 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Quatrième District.

PORTANT LE No MUNICIPAL 2121 RUE DRYADES.

Entre les rues Jackson et Josephine.

Mary Zank vs Dr Hugh Kelly

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Div. A—No 91,655—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 30 octobre 1911 et signés le 6 novembre 1911, ordonnant la vente de la propriété ci-dessous décrite, afin d'effectuer le règlement des affaires de la communauté et un partage de la propriété entre la demanderesse et le défendeur dans l'affaire ci-dessus, qui m'ont été adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, afin d'effectuer ledit partage, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 5 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Dryades, Joséphine Jackson, Laurent, actuellement Sud Rempart, désigné comme No 21 sur un plan de L. Surgi, voyer daté de juin 1846, déposé en l'étude de L. B. Kenny, ancien notaire, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Dryades sur cent soixante pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, suivant un croquis de L. W. Brown, voyer, annexé à un acte dressé par C. E. Sall, ancien notaire en cette ville, daté du 6 mars 1886.

Termes et Conditions

Une moitié ou plus au comptant, à l'option de l'acquéreur, la solde s'il y en a, garanti par hypothèque et liens de vendeur ou en billets à ordre payable un an après date, portant 7 0/0 d'intérêt par an depuis la date de la vente jusqu'au paiement, avec les clauses de sûretés usuelles. L'acheteur devra payer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1911.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
James F. McLoughlin, avocat pour la demanderesse.
Thomas W. Gill et John Bassich Jr, avocats pour le défendeur.
22 mars—22 29—avril 4 12 19 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louisa Green, veuve de Jonas Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 99,826—Division E—Attendu que Veuve John Johnson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louisa Green, veuve de Jonas Green, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.
20 mars—29 24 29

Succession de Mme Stéphanie Heliniu Bougère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,840—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent) et avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Stéphanie Bougère, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florence, avocat.
16 mars—16 20 23

Vente du Contenu et Installations, etc., d'une buvette

2 "Pool Tables," 1 "Cash Register," 1 Coffre fort en Fer.

William G. Reinas vs Eugene Medina

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 98,507—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux lieux ci-dessous désignés, le MARDI 26 mars 1912 à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 3284 rue Magazine, coin de la rue Peasant.

Le contenu entier et ensemble etc., de la Buvette, dans ledit lieux, consistant en comptoir et accessoires, arrière comptoir, 2 tables de billard, 1 caisse enregistreuse, 1 coffre-fort en fer, tables, chaises, divers, etc., suivant inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur
15 mars—15 21 28

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St. Washington, D. C.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 1319 et 1321 rue Clara, entre les rues Thalie et Erato.

Dryades Building and Loan Association vs Mme Margaret Lavier, épouse de William F. Trauth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,583—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée maintenant N. Peters, Decatur autrefois Victoire et avenue Lafayette, désigné par le No 7 sur un plan de J. A. D'Hemécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 35 du livre de plan No 6, lequel lot mesurant, en mesure américaine, comme suit: Quinze pieds dix pouces et six lignes de face à l'avenue Lafayette, vingt-neuf pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Levée, maintenant N. Peters, et une deuxième profondeur de vingt-sept pieds cinq pouces sur la ligne du lot No 6, s'étendant diagonalement vers la rue Decatur, et une autre profondeur de seize pieds un pouce perpendiculairement à l'avenue Lafayette de la dix-sept pieds quatre pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de seize pieds sur une première ligne de vingt six pieds quatre pouces et cinq lignes, sur une deuxième profondeur s'étendant diagonalement à la rue Decatur, une troisième profondeur de vingt neuf pieds deux pouces trois lignes au point de départ; ensemble avec l'usage en commun avec le lot No 6 d'une allée de trois pieds sept pouces de large à l'avenue Lafayette, le tout d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 96 de son livre de plan No 2.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant Lafayette, autrefois Levée maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné par le No 6 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville, comme plan No 35, de son livre de plans No 6, et ledit lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt-neuf pieds deux pouces et sept lignes, ensemble avec l'usage d'une allée de trois pieds sept pouces de large à l'avenue Lafayette, le tout d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 7 nov. 1856, et d'après ledit croquis ledit lot mesure cinquante-et-un pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Enghein maintenant avenue Lafayette soixante douze pieds cinq pouces de profondeur et façade sur la rue Victory maintenant Decatur, vingt-neuf pieds trois pouces de profondeur de l'autre côté, delà sur une ligne oblique vers la rue Victory maintenant Decatur, sur une seconde profondeur de vingt cinq pieds sept pouces et de là une troisième profondeur de quinze pieds huit pouces et soixante douze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne du fond.

1° Et toute la machinerie, réservoirs, appareils, machines, pompes contenus sur les lieux ci-dessus décrits et achetés par ladite compagnie de John A. Wogan et ses ayants ce pardevant Robert Légier, notaire daté du 5 novembre 1906.

Toutes les susdites propriétés foncières ayant été achetées par la New Orleans Tank, Storage et Transportation Co., par cinq plusieurs actes passés pardevant Robert Légier, notaire, le 16 octobre 1906, 18 octobre 1906, 20 octobre 1906, 2 novembre 1903 et 3 novembre 1906.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur de chaque propriété devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart, Kernan et Dart, avocats pour le demandeur.
2 mars—2 3 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Troisième District.

James P. Butler Jr, agent vs Wogan Brothers Incorporated.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 97,678—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses, droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 16, compris entre les rues N. Peters autrefois Levée, avenue Lafayette, autrefois Enghein, Decatur autrefois Victory et Port, désigné par le No 11 sur un plan dressé par J. A. D'Hemécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, déposé dans l'étude de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan No 35 de son livre de plan No 6, lequel dit lot est d'une forme irrégulière et mesure en mesures américaines, dix sept pieds huit pouces neuf lignes de face à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette, sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur de vingt neuf pieds trois pouces sur une première ligne perpendiculaire à l'avenue Lafayette, autrefois rue Enghien et de vingt six pieds sept pouces et quatre ligne sur une seconde ligne courant diagonalement vers la rue Decatur autrefois Victory et quinze pieds huit pouces sur une troisième ligne parallèle à la rue Decatur autrefois Victory et par une profondeur sur la ligne séparant ledit lot du No 10 le plus près de la rue N. Peters autrefois Levée, de vingt neuf pieds deux pouces et sept lignes sur une ligne perpendiculaire à la l'avenue Lafayette autrefois Enghein de vingt sept pieds trois pouces et sept lignes sur une ligne courant parallèle à la rue N. Peters autrefois Levée et dix sept pieds huit pouces sur la ligne du fond.

10° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 15, borné par les rues Victoire, maintenant Decatur, Enghein, maintenant avenue Lafayette, sort et Levée, maintenant N. Peters, désigné par la lettre A sur un croquis de A. d'Hémécourt, voyer, daté du 7 nov. 1856, et d'après ledit croquis ledit lot mesure cinquante-et-un pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Enghein maintenant avenue Lafayette soixante douze pieds cinq pouces de profondeur et façade sur la rue Victory maintenant Decatur, vingt-neuf pieds trois pouces de profondeur de l'autre côté, delà sur une ligne oblique vers la rue Victory maintenant Decatur, sur une seconde profondeur de vingt cinq pieds sept pouces et de là une troisième profondeur de quinze pieds huit pouces et soixante douze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne du fond.

11° Et toute la machinerie, réservoirs, appareils, machines, pompes contenus sur les lieux ci-dessus décrits et achetés par ladite compagnie de John A. Wogan et ses ayants ce pardevant Robert Légier, notaire daté du 5 novembre 1906.

Toutes les susdites propriétés foncières ayant été achetées par la New Orleans Tank, Storage et Transportation Co., par cinq plusieurs actes passés pardevant Robert Légier, notaire, le 16 octobre 1906, 18 octobre 1906, 20 octobre 1906, 2 novembre 1903 et 3 novembre 1906.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur de chaque propriété devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart, Kernan et Dart, avocats pour le demandeur.
2 mars—2 3 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bon vouloir, marque de fabrique, meubles de bureau, moteur et coffre-fort en fer, etc.

American Coffee Co. de N. O. T. J. Bartlette, subrogé, vs Standard Import Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,923—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 18 avril 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cette portion de terre, située dans l'îlet No 519 dans la ville de la Nouvelle-Orléans bornée par l'avenue Carrollton, les rues Dumaine et Moss et l'avenue du City Park, mesurant cinq cent soixante et un pieds et quatre vingt quinze centièmes de pieds de face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur sur la ligne du City Park de deux pouces et une ligne et sur une profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Dumaine de onze pieds, quatre pouces et sept lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. J. Thilborger, avocat pour la demanderesse.
16 mars—16 22 29—avril 4 12 17 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Balovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 91,102—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Kate O'Grady, veuve de John Balovich, exécutrice testamentaire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier. — W. A. Bahns avocat.
22 mars—22 26 31

Succession de Lisbon Evans et Evans ou Moses Evans et épouse, Louisa Evans ou Evans.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99,997—Division B—Attendu que Joseph Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus Lisbon Evans ou Evans, ou Moses Evans et épouse Louisa Evans ou Evans, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'evaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées conformément à la loi. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—M. S. Mahoney, avocat.
21 mars—21 25 30

Succession de Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,204 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2nd compte mensuel présenté par Geo. W. Butcher, Samuel Snodgrass et Geo. O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond, Jr, avocat.
20 mars—20 25 30

Succession de Thomas Finegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 96,122—Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mlle Ophelia Finegan ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—P. F. Hennessey, avocat.
20 mars—20 24 29

Succession de Henry Himbert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 99,757—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Eva Micas, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Conrad G. Collins avocat.
19 mars—19 23 28

Succession de Christina A. Hutton, Veuve de James H. Breen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 98,655—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James H. Gantz, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Eugène J. M. Givney, avocat.
19 mars—19 24 29

Succession de Mme A. E. Eschman née Vve de H. H. Bierhorst.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 99,394—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Adèle E. Bierhorst exécutrice testamentaire de la de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. W. Bierhorst, avocat.
19 mars—19 23 28

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil et Receveur des Propriétés de la

Crescent Ice Company

avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes courants, etc., d'après l'inventaire détaillé fait par James J. Wonlfe, notaire le 26 février 1912 et enregistré dans l'affaire ci-dessus le 2 mars 1912.

III

Sept lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation désigné comme lots Quatorze, Quinze, Seize, Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt de l'îlet No 106 sur un devis dressé par S. G. Del Isle, voyer, sous la date du 3 novembre 1891 annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 14me jour d'avril 1892 d'après lequel dit plan les dits lots sont contigus et mesurant comme suit à savoir: Les dits lots Nos 14 à 19 inclusivement mesurant chacun trente deux pieds et cinq lignes (32' 0" 5") de face à la rue Tchoupitoulas, trente et un pieds, trois pouces (31' 3") dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir: Le lot No 14 ayant cent trente-sept pieds cinq pouces et six lignes (137' 5" 6") de profondeur sur le côté le plus près de la rue Foucher le divisant du lot No 13, et cent trente pieds quatre pouces et une ligne (130' 4" 1") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 14, et cent vingt-trois pieds deux pouces et trois lignes (123' 2" 3") de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 16, ledit lot No 16 ayant cent vingt-trois pieds deux pouces trois lignes (123' 2" 3") de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 15, et cent seize pieds six lignes (116' 0" 6") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 17, ledit lot No 17 ayant cent trente huit pieds huit pouces deux lignes (138' 8" 2") en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 16, et cent trente-et-un pieds six pouces quatre lignes (131' 6" 4") en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, ledit lot No 18 ayant cent trente et un pieds six pouces et quatre lignes (131' 6" 4") de profondeur sur le lot le divisant du lot No 17, et cent vingt quatre pieds quatre pouces et sept lignes (124' 4" 7") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19, ledit lot No 19 ayant cent vingt quatre pieds quatre pouces et sept lignes (124' 4" 7") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, et cent dix sept pieds trois pouces et une ligne (117' 3" 1") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 20 et ledit lot No 20 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Antonine et mesurant trente deux pieds six lignes (32' 6") de face à la rue Tchoupitoulas, trente-et-un pieds trois pouces (31' 3") en largeur dans le fond, sur cent dix-sept pieds trois pouces une ligne 117' 3" 1" en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19, et cent dix pieds un pouce quatre lignes 110' 1" 4" en profondeur et façade à la rue Antonine.

Ensemble avec toutes et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machineries, appareils, outils et propriété réelle et personnelle et divers, situés dessus ou de quelque façon en rapport, avec n'importe laquelle des propriétés ci-dessus décrites ou usité en rapport avec le commerce sur n'importe desquels dites propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus sous le writ de saisie et vente et mises mains comme Receveur de la Compagnie défenderesse.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et Receveur de la Compagnie défenderesse dans l'affaire ci-dessus
McCloskey & Benedict, avocats.
3 mars—3 5 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District

James P. Butler Jr, agent vs Atlas Feed Products Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,679—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi en vertu d'un ordre de vente daté du 2 mars 1912 à moi adressé comme receveur de ladite Crescent Ice Company, par ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Sept lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation désigné comme lots Quatorze, Quinze, Seize, Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt de l'îlet No 106 sur un devis dressé par S. G. Del Isle, voyer, sous la date du 3 novembre 1891 annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 14me jour d'avril 1892 d'après lequel dit plan les dits lots sont contigus et mesurant comme suit à savoir: Les dits lots Nos 14 à 19 inclusivement mesurant chacun trente deux pieds et cinq lignes (32' 0" 5") de face à la rue Tchoupitoulas, trente et un pieds, trois pouces (31' 3") dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir: Le lot No 14 ayant cent trente-sept pieds cinq pouces et six lignes (137' 5" 6") de profondeur sur le côté le plus près de la rue Foucher le divisant du lot No 13, et cent trente pieds quatre pouces et une ligne (130' 4" 1") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 14, et cent vingt-trois pieds deux pouces et trois lignes (123' 2" 3") de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 16, ledit lot No 16 ayant cent vingt-trois pieds deux pouces trois lignes (123' 2" 3") de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 15, et cent seize pieds six lignes (116' 0" 6") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 17, ledit lot No 17 ayant cent trente huit pieds huit pouces deux lignes (138' 8" 2") en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 16, et cent trente-et-un pieds six pouces quatre lignes (131' 6" 4") en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, ledit lot No 18 ayant cent trente et un pieds six pouces et quatre lignes (131' 6" 4") de profondeur sur le lot le divisant du lot No 17, et cent vingt quatre pieds quatre pouces et sept lignes (124' 4" 7") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19, ledit lot No 19 ayant cent vingt quatre pie